



Demande  
communés

réparation

dégradations

parties

-----  
Par Ladey

Bonjour,

Nous sommes accusés de la part d'une voisine, propriétaire et faisant partie du syndic, d'avoir dégradé les parties communes de l'immeuble lors de notre déménagement.

Elle n'a aucune preuve mis à part le constat de quelques accrocs sur les murs de la cage d'escalier.

Ne souhaitant pas de problème et voulant partir de l'immeuble en tranquillité sans engendrer une agressivité encore plus importante de sa part, nous avons nettoyé toute la cage d'escalier et avons rebouché les petits accrocs, même si nous ne sommes absolument pas surs d'en être les responsables.

Que peut-il nous arriver ? Devrons-nous payer ? La caution peut elle être gardée par la propriétaire ?

A titre informatif, aucun état des lieux avant et après déménagement n'a été fait, aucun voisin n'est venu nous voir à part elle, qui nous attendait derrière sa porte pour nous sauter dessus et nous agresser 5 jours après notre déménagement.

Merci pour votre aide.